

COMMUNE DE LAIGNEVILLE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017  
COMPTE RENDU N° 2017-01

Le Mardi 31 janvier 2017 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe DIETRICH, Maire.

**PRESENTS :** M. Christophe DIETRICH, Maire, Mme Christine CARDON, M. Bernard PICCOLI, Mme Isabelle TOFFIN, M. Claude MORENO, Mme Laetitia BOYART, M. Alphonse TIRAND, M. Gilbert DEGAUCHY, Mme Manuela LAROSE, Mme Vanessa CHAMAND, Mme Isabelle VUIDEPOT, M. Etienne VARLET, M. Jean-Marie DELAPORTE, Mme Martine AUZOU, Mme Catherine LAMOUR.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. Jean-François VIGREUX par M. DEGAUCHY, Mme Marie-Noëlle GOURBESVILLE par M. DIETRICH - M. Mickaël PADE par Mme TOFFIN – M. Franck BAUDOUIN par Mme CARDON- M. Bernard DURIEZ par M. Jean-Marie DELAPORTE.

**ABSENTS :** Mme Marie-Hélène COURVOISIER – Mme Laetitia LELONG – Mme Angélique DELAPORTE – M. Alexandre BARRIER-BOURRIAU – Mme Nathalie FRANQUE – M. Sandragassen CHELLUM.

**Secrétaire de séance :** M. Etienne VARLET

Monsieur Le Maire signale au conseil municipal que le remplacement de Mme Emma MANIEY ne pourra être effectué ce jour, en effet le suivant de la liste M. PERRIER ne souhaite pas être installé au conseil municipal. Un courrier de désistement nous sera transmis prochainement. La suivante de la liste, Mme Véronique MORENO sera installée lors du prochain conseil municipal.

**1) Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 Décembre 2016.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance du 08 décembre 2016. Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2) Décision du Maire.**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal de la dernière décision prise conformément à la délégation donnée par le conseil.

**DECISION N° 2016-11-12 :** Autorisation d'occupation du domaine public pour un commerçant ambulancier (camion sandwichs FOOD TRUCK) M. Abdellatif LOUKILI, résidant 2 allée du Faubourg, 60100 Creil. Le montant de la redevance a été fixé à 30 € mensuel.

### **3) Appel à projet pour 2017, Dotation d'Équipement des territoires ruraux, Aménagement d'une Aire de jeux au parc sportif.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la circulaire du 26 décembre 2016 précise les modalités d'attribution aux communes de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour l'année 2017.

La municipalité envisage d'aménager une Aire de jeux pour enfants au parc sportif et de continuer à cet effet les équipements de ce lieu.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de DETR pour l'aménagement d'une aire de jeux, dont vous trouverez ci-dessous la fiche descriptive et le plan de financement.

**INTITULE DE L'OPERATION :** Aménagement d'une Aire de jeux au parc Sportif

#### **NATURE DE L'OPERATION :**

Dans la continuité des équipements à installer au parc sportif il est proposé d'aménager une aire de jeux pour enfants.

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Réalisation de bacs à gravillons
- Fourniture et pose de jeux

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :**

Les travaux pourraient commencer dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année.

#### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :**

- Réalisation des bacs à gravillons → 7 330 € HT soit 8 796 € TTC
- Fourniture et pose des jeux → 19 681 € HT soit 23 617,20 € TTC

Soit un coût estimatif prévisionnel de l'opération de 27 011 € HT soit 32 413,20 € TTC

- La participation demandée au titre de la DETR représenterait 30% plafonnée à hauteur de 50 000 HT

Le solde restera à la charge de la commune

Il est à signaler qu'un effort financier de réévaluation de la DETR a été entrepris par l'Etat. L'enveloppe passe pour 2017 à 1 milliard d'euros soit 200 millions de plus que l'an passé.

Monsieur le Maire indique que ces investissements vont dans la continuité de ce qui est entrepris depuis le début de la mandature.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4) Appel à projet pour 2017, Dotation d'Équipement des territoires ruraux, voirie rue DOUCHET-RUBE.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la circulaire du 26 décembre 2016 précise les modalités d'attribution aux communes de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour l'année 2017.

D'importants travaux de voirie sont à entreprendre sur la commune et en l'occurrence dans la rue DOUCHET-RUBE.

Les travaux nécessaires pour cette rue seront les suivants :

- Réfection totale de la voirie et de la chaussée  
Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune, section de fonctionnement.
- Rue DOUCHET-RUBE → 372 197,70 € HT soit 446 637,24 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande d'aide auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2017 pour les projets précités.

**INTITULE DE L'OPERATION :** réfection des voiries de la rue DOUCHET-RUBE.

#### **NATURE DE L'OPERATION :**

D'importants travaux de voirie sont à entreprendre sur la commune et en l'occurrence dans la rue DOUCHET-RUBE.

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Réfection totale de la voirie et de la chaussée.

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :**

Un marché de travaux à bons de commandes a été réalisé en 2016 et s'appliquera de nouveau sur cette année. Les travaux seront quant à eux réalisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

#### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :**

- Rue DOUCHET-RUBE → 372 197,70 € HT soit 446 637,24 € TTC
- La participation demandée au titre de la DETR représentera 40% et sera plafonnée à 150 000 HT

Le solde restera à la charge de la commune.

La réfection de la rue DOUCHET-RUBE permettra avec la réfection de la gare et de ses abords, d'avoir un environnement adapté aux besoins des riverains et des utilisateurs de la gare SNCF.

**Mme VUIDEPOT** demande pourquoi cette rue est-elle prioritaire ?

**Réponse** : cette rue fait partie des rues les plus endommagées de la commune et elle repose sur un lit de cailloux. D'autres rues seront également refaites au fur et à mesure : Gauguin, Rousseloy...

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

**1 abstention** : Mme Vanessa CHAMAND

### **5) Appel à projet pour 2017, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Voirie extérieure au Complexe Raymond DEVOS.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la circulaire du 26 décembre 2016 précise les modalités d'attribution aux communes de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour l'année 2017.

D'importants travaux de renforcement de la voirie sont à entreprendre sur la commune au complexe Raymond Devos, salle des fêtes.

Les travaux à réaliser se décomposent de la façon suivante :

- Réfection de la voirie et des trottoirs
- Dépose de la clôture du mur de soutènement

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune, section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande d'aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 pour les projets précités.

**INTITULE DE L'OPERATION** : Voirie, aménagement des extérieurs du Complexe Raymond Devos (salle des fêtes).

#### **NATURE DE L'OPERATION :**

D'importants travaux de renforcement de la voirie sont à entreprendre sur la commune au complexe Raymond Devos, salle des fêtes.

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Réfection de la voirie et des trottoirs
- Dépose de la clôture du mur de soutènement
- Mise en remblai du mur de soutènement

#### **ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :**

L'opération pourrait se réaliser en deux phases :

- Enlèvement de la clôture existante et réfection de la voirie
- Remblai du mur de soutènement par enrochement ou palplanche

## **PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :**

- Réfection totale et remise en état → 173 509,10 € HT soit 208 210,92 € TTC
- La participation demandée au titre de la DETR représentera 40% et sera plafonnée à hauteur de 150 000 HT.

Le solde restera à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire signale que les voiries sont encore en bon état, seul le talus serait à refaire avec un système de palplanches pour un coût avoisinant les 60 000 € HT.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **6) Modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes du Liancourtois.**

Par courrier en date du 03 janvier dernier Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Liancourtois nous informe que dans le cadre de la loi NOTRe entrée en vigueur le 09 août 2015, a modifié les compétences obligatoires ainsi que les compétences optionnelles des EPCI et ceci à compter du 01 janvier 2017.

Chaque conseil municipal de la CCLVD doit donc délibérer pour valider la modification des compétences qui engendre une modification des statuts.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à la majorité des membres présents et représentés, la modification des statuts et des compétences de la CCLVD.

**1 contre** : M. Etienne VARLET

Monsieur Le Maire signale que la CCLVD (23 000 habitants) possède la plupart des compétences obligatoires que doit détenir un EPCI. La communauté de communes gérera prochainement la mise en place du Très Haut Débit, prévu courant 2018.

### **7) Mise en vente d'un bien immobilier communal sis au 04 Impasse des Cytises.**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire d'un bien immobilier, maison individuelle à usage d'habitation située 4 impasse des Cytises à Laigneville.

Cette maison est actuellement occupée par un locataire qui a annoncé son départ de l'habitation pour le mois de juillet prochain.

Ce pavillon n'ayant aucun intérêt pour la commune Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une estimation au service de France Domaine pour évaluer ce bien et d'accepter une vente à l'amiable de l'habitation, qui sera ensuite proposé aux agences immobilières locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité des membres présents et représentés, la mise en vente de la maison sise 04 Impasse des Cytises et autorise le Maire à demander une estimation du bien aux services de France Domaine.

**1 contre** : M. Etienne VARLET

### **8) Retrait de la délibération n° 2016-10-10 du 13 octobre 2016.**

Par courrier en date du 06 décembre 2016, Monsieur Le Préfet informe que la délibération susvisée n'est pas applicable en l'état au regard de la réglementation en vigueur, concernant le versement des indemnités de fonction aux élus.

De ce fait afin d'éviter un contentieux juridique, Monsieur Le Préfet préconise le retrait de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés accepte le retrait de la délibération susvisée.

**2 contre** : Mme Isabelle TOFFIN – M. Etienne VARLET

Monsieur Le Maire signale que si le Préfet à l'autorité pour faire annuler une délibération, lui seul en tant que Maire a le pouvoir de retirer les délégations données aux élus.

**Conseil Clos à 20 Heures 10**

### **QUESTION DU PUBLIC**

Un riverain de la rue Jules Ferry signale des problèmes de stationnement des véhicules dans cette rue, dus entre autre à la mise en place de chicanes.

**Réponse** : la remarque est prise en compte et une étude sera lancée pour améliorer la circulation.

**Commune de Laigneville - Séance du 31 JANVIER 2017 -**

DIETRICH Christophe	
CARDON Christine	
PICCOLI Bernard	
TOFFIN Isabelle	
MORENO Claude	
BOYART LAETITIA	
ALPHONSE TIRAND	
DEGAUCHY Gilbert	
LAROSE Manuela	
CHAMAND Vanessa	
VUIDEPOT ISABELLE	
VARLET Etienne	
DELAPORTE Jean-Marie	
AUZOU Martine	
LAMOUR Catherine	